

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires  
Juridiques et  
Institutionnelles

6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMÉA  
CEDEX

Téléphone :  
20 30 50

Télécopie :  
20 30 00

Courriel :  
daji.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Laëtitia OLIVIER

N° 47613-2021/2-  
ISP/DAJI

ANNÉE 2021  
N° 37-2021/RAP-COM

**RAPPORT**  
**de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG)**  
**du mardi 15 juin 2021**

Le **mardi 15 juin 2021 à 8 heures 30**, la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) s'est réunie sous la présidence de Mme Naïa Wateou, rapporteur de la commission PRG, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 50942-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.

**Présents** :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Magali Manuohalalo, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

**Absent** :

M. Aloisio Sako.

**Procuration\*** :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

*\*Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés.

**Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers** :

M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap et Mme Laura Vendegou.

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par** :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

**L'administration était représentée par** :

Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge de la transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Vaïtiaré Brizard, chef de service adjointe des affaires juridiques et de la réglementation (SAJR/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Marie Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;  
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;  
M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDDT) ;  
M. Justin Pilotaz, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;  
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;  
Mme Stéphanie Siaga, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI).

### **Projet de texte inscrit à l'ordre du jour**

- **Rapport n° 50942-2021/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.

Le 19 décembre 2019, l'assemblée de la province Sud a adopté, par délibération n° 70-2019/APS, la modification de l'organisation de son administration.

Le titre III de ladite délibération précise qu'au sein du pôle transition écologique, il est créé une direction du développement durable des territoires. Celle-ci exerce l'intégralité des missions jusqu'alors dévolues :

- à la direction de l'environnement par délibération n° 8-2015/APS du 27 mars 2015,
- à la direction du développement rural par délibération modifiée n° 15-2006/APS du 30 mars 2006.

La présente délibération a pour objet de fixer l'organisation et les attributions de la direction du développement durable des territoires (DDDT).

#### **A. Préambule**

Les travaux qui ont mené à la proposition d'organisation de la DDDT se sont appuyés sur les objectifs fixés par l'Exécutif, que l'on peut résumer ainsi : contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de développement des territoires (notamment économique et d'aménagement) en assurant la transition écologique, la protection et la valorisation des patrimoines naturels et des espaces agricoles.

Pour servir cet objectif, trois grandes missions ont été identifiées fondant la nouvelle organisation de la DDDT :

- Être au plus près des territoires pour aider à la décision politique :

La mise en place d'une organisation par bassins géographiques couplée à une approche thématique transversale permet un rapport de proximité avec l'usager favorisant l'écoute et la réactivité. De plus, cette organisation permet une accélération de la validation hiérarchique et donc une réponse plus rapide et efficace aux administrés.

- Être le garant du respect de la réglementation et de sa bonne compréhension :

Le regroupement en une entité unique de l'instruction des dossiers liés au code de l'environnement couplée à la mise en place de projets transversaux et à celle d'équipes dédiées à la sensibilisation permet une meilleure appropriation et une meilleure cohérence dans l'application des réglementations par l'ensemble des acteurs.

- Être un animateur stratégique, un acteur et un facilitateur du développement :

La création d'un service connaissance et stratégie dédié à la coordination et à l'animation de projets territorialisés et transversaux à la direction souscrit à une meilleure cohérence de l'action provinciale. Additionnée à la mise en place d'une organisation par bassins géographiques, à une sensibilisation/information accrue des acteurs de terrain, cela facilite la lisibilité de l'action provinciale et donc le développement de projets nouveaux.

Le regroupement dans une même entité hiérarchique des structures d'innovation et d'incubation vise le même objectif. Il crée une synergie des actions d'innovation qui ne pourraient pas être portées par le secteur privé et permet, une fois l'innovation validée, le transfert technologique favorisant la création de nouveaux axes de développement.

La réunion de la gestion des aires protégées et des parcs provinciaux participe aussi à cette cohérence d'actions de la province sur ces territoires. Elle permet la mutualisation des projets et la valorisation environnementale, économique et touristique des espaces naturels de la province Sud en concertation avec les autres directions de la province et notamment celle en charge du développement touristique et économique.

En parallèle, la création d'une cellule en charge de l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au sein de la direction vise à être dans un processus d'amélioration continue destinée à s'assurer de la bonne adéquation de nos actions avec les objectifs stratégiques fixés par la province Sud.

Il convient aussi de donner corps à ce modèle de direction en misant sur notre capital humain et en organisant, de la manière la plus efficiente possible la transversalité interne et externe. L'organisation proposée repose donc sur un travail en mode projet qui vise ce double objectif : identifier les multiples compétences et expertises existantes au sein de la DDDT, favoriser leur croissance et les valoriser via la mise en place de projets structurants à travers une co-construction interne et externe à la direction.

## **B. Méthodologie de travail et calendrier opérationnel de la structuration de la direction**

Dès l'annonce de la création de la DDDT en CODIR le 4 novembre 2019, l'équipe de direction a proposé au secrétariat général, qui l'a validé, un plan d'action en trois temps pour une mise en œuvre sereine et efficace, ainsi qu'une méthodologie de travail.

La première phase des travaux a eu lieu entre novembre 2019 et août 2020 et a conclu à la nécessité de mettre en œuvre une démarche très participative afin d'emporter l'adhésion de l'ensemble des agents.

Parallèlement, deux audits sur la qualité des travaux et missions des deux directions fusionnées ont été opérés, du 1<sup>er</sup> au 22 octobre 2019 pour l'ex-DENV et du 6 au 19 décembre pour l'ex-DDR.

Ainsi, entre les mois d'août et octobre 2020, des ateliers de travail animés par les personnels d'encadrement de la 3DT ont eu lieu auxquels ont participé l'ensemble des agents de la direction soit au total 22 réunions regroupant en moyenne 20 agents.

Ces ateliers avaient pour objectif, dans un premier temps, de permettre de définir le cadre stratégique de la direction afin de le décliner par la suite, de manière opérationnelle et concertée, dans les services.

Entre le 28 octobre et le 12 novembre 2020, 11 réunions participatives, ouvertes à l'ensemble des agents concernés, ont été menées afin de recueillir leur ressenti, notamment sur la qualité de vie au travail au sein de la direction, mais également d'autres sujets tels que la coopération, la reconnaissance, le management ou les pratiques éthiques.

Dans le même temps, plus de quarante entretiens individuels avec la direction ont permis d'échanger sur les différentes situations particulières, afin de recueillir le ressenti du plus grand nombre, et de convenir du meilleur accompagnement lorsque celui-ci s'avérerait utile ou nécessaire.

Le 16 décembre 2020, accompagné du cabinet TEEPEE, l'équipe de direction a présenté une restitution des ateliers, lequel a permis d'esquisser un projet d'organisation de la DDDT.

Le 10 février 2021, l'équipe de direction a présenté à l'ensemble des agents le projet d'organigramme.

Après une période « creuse » liée en particulier au COVID et au vu des nombreuses interrogations

d'une partie des agents, la direction a souhaité reprogrammer une réunion d'information, le 23 avril 2021 afin de répondre à l'ensemble des questionnements et apporter des précisions sur les missions attendues en mettant à disposition, en amont des avis de vacance de poste et les fiches métiers de la DDDT.

### **C. Proposition d'organisation et d'organigramme**

La nouvelle direction est composée de trois pôles de compétences, visant à répondre efficacement aux objectifs stratégiques qui lui sont confiés :

- pôle Support,
- pôle Opérationnel,
- pôle Stratégique (*service dédié et cellules rattachées à la direction*).

#### *a. Equipe de direction et cellules rattachées*

L'équipe de direction assure le pilotage stratégique de la direction et l'encadrement des services. Elle porte, en coordination avec les cellules qui lui sont rattachées, des réflexions transversales et assure un rôle de chef de projet, notamment sur les missions suivantes :

- communication,
- évaluation des politiques publiques menées par la direction,
- réglementation (*évolutions réglementaires, expertise juridique...*).

#### *b. Pôle Support*

Le pôle support a pour objectif d'apporter un support et une expertise à la direction et à l'ensemble des services de la DDDT dans les domaines financiers, humains et logistiques. Il est constitué d'un service unique, le service administratif et financier en charge notamment de :

- la gestion du personnel et suivi des recrutements,
- la supervision des marchés publics,
- la gestion des moyens logistiques généraux de la direction (*relais à organiser avec les différents sites du pôle opérationnel*),
- la préparation du budget ainsi que son suivi et son exécution (*comptabilité, etc*),
- la coordination des engagements contractualisés de la province,
- la rédaction et du suivi administratifs des actes à incidence financière portés par la direction sur la base des rapports techniques émis par les services opérationnels.

#### *c. Pôle Opérationnel*

Le pôle opérationnel est l'acteur de terrain privilégié de la direction. Il apporte son expertise et son appui technique aux usagers de la province Sud et les sensibilise aux politiques publiques dans ses domaines de compétence. Il collecte et transmet les données dont il a la charge et apporte une réponse administrative aux dossiers réglementaires qui lui sont soumis. Il gère des espaces naturels, des structures d'innovation et de développement en favorisant le lien avec le public et le développement durable des territoires sur lesquels il intervient.

Il est composé de quatre services :

Le service de prévention de proximité et d'accompagnement technique est chargé notamment de :

- la mise en œuvre adaptée aux différents territoires qu'il gère, des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,
- l'appui technique des exploitants agricoles, des pêcheurs, des aquaculteurs et des acteurs sylvicoles (*inclus vulgarisation des techniques*),

- l'instruction technique des aides et des subventions,
- la formation des professionnels (*ou de leurs associations et groupements*) pour accompagner leur professionnalisation et le développement de leurs activités,
- l'animation des acteurs locaux en matière de développement agricole (*en lien direct avec les animateurs du développement territorial DDET*),
- l'agrément et du suivi des vétérinaires et des pépiniéristes,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation environnementale de proximité,
- l'acquisition des connaissances utiles dans le cadre des stratégies élaborées.

Le service de gestion et de préservation des ressources est chargé notamment de/du :

- la mise en œuvre, adaptée aux différents territoires qu'il gère, des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,
- l'instruction et du suivi des dossiers relatifs au code de l'environnement (*ICPE, déchets, mines, impacts sur les milieux, etc.*) et à l'utilisation de l'eau,
- la formulation d'avis, de préconisations en matière de développement durable (*avis urbanismes, défiscalisation, budget participatif, etc.*),
- l'instruction technique des aides et subventions,
- concours technique en cas de pollutions accidentelles ou d'atteintes à l'environnement,
- l'élaboration et la mise en œuvre des contrôles et des inspections au regard du code de l'environnement,
- l'acquisition des connaissances utiles dans le cadre des stratégies élaborées,
- la contribution aux opérations de lutte contre les espèces envahissantes végétales et animales en lien avec les partenaires ad hoc,
- la gestion de l'utilisation de l'eau agricole (*autorisation captage et forages, ...*).

Le service de l'innovation et de l'incubation est chargé notamment de/du :

- la mise en œuvre adaptée aux différents structures qu'il gère, des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,
- la mise en œuvre d'activités sur les structures visant à l'éducation et à la sensibilisation du public,
- la mise en œuvre de la stratégie de reboisement (*planification et intervention technique, expertise, coordination, etc*),
- mise en œuvre d'action de restauration,
- soutien des actions de remise en état d'urgence,
- la gestion quotidienne des structures dont il a la charge :
  - organisation de l'accueil et de la sécurité du public,
  - entretien et maintenance des aménagements existants et de la surveillance,
  - supervision des nouveaux aménagements,
  - gestion et suivi des relations avec les prestataires extérieurs,
  - gestion des moyens techniques.

Le service de gestion des aires protégées est chargé notamment de :

- la mise en œuvre adaptée aux différents structures qu'il gère des stratégies élaborées par la direction et dans le cadre de ses compétences,
- la mise en œuvre des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et culturel,
- la mise en œuvre d'animations visant à l'éducation, à la sensibilisation et à la récréation du public,
- l'élaboration, l'animation et le suivi des plans de gestion des aires protégées,
- la gestion et la valorisation des espaces protégés,
- la gestion quotidienne des parcs provinciaux dont il a la charge :
  - élaboration et mise en œuvre du plan de gestion et du règlement intérieur,
  - organisation de l'accueil et de la sécurité du public,
  - entretien des aménagements existants et de la surveillance,
  - organisation et suivi des travaux botaniques et de la pépinière,
  - supervision des nouveaux aménagements,
  - gestion et suivi des relations avec les prestataires extérieurs,
  - gestion des moyens techniques.

#### **d. Pôle Stratégie**

Le pôle stratégie a pour objectif de favoriser et d'organiser la co-construction avec l'ensemble des acteurs internes (*services opérationnels*) et externes (*administrations, etc*) des stratégies portées par la direction dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre par la province Sud. Dans cet objectif, il assure un suivi et une valorisation de l'ensemble des données collectées par la direction et coordonne le lien.

Le service de la connaissance et de la stratégie est notamment chargé de/des :

- la définition des stratégies transition écologique, reboisement, agricole, pêche, déchets, feux, restauration des sites dégradés, gestion de l'eau agricole, aires protégées, parcs, conservation, chasse, sensibilisation, innovation et transfert technologique, acquisition et de valorisation des connaissances, gestion de crise avec plans d'actions, livrables, indicateurs à construire avec les services concernés,
- l'élaboration des appels à projet (*politique agricole, déchets*), de leur analyse et de leur suivi,
- la veille de la synergie des stratégies de la direction avec celles des autres directions provinciales,
- l'identification des projets à mutualiser et appelant une complémentarité d'actions avec nos partenaires,
- la recherche de financement extérieurs et partenariat pour la mise en œuvre des stratégies de la direction,
- relations avec les organismes professionnels, de recherche et les partenaires extérieurs (*relais interne et interlocuteur externe*),
- la valorisation des connaissances acquises,
- la mise en œuvre et de la gestion du système d'information géographique et des supports cartographiques (*avec la DAEM et la DSIN*),
- la veille technologique et de la gestion de la documentation technique,
- l'animation de réseaux technico-économiques agricoles (*bovin/ovin/caprin, porc/avicole, fruits, grandes cultures/maraichage, pratiques agro-écologiques*),
- la production de statistiques annuelles sur l'état des filières,
- la réalisation d'analyses et d'études en relation avec les domaines de compétences de la direction.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*Une présentation a été faite par M. Pebay.*

\*\*\*

*En propos liminaire, M. Blaise a remercié M. Pilotaz pour avoir assuré l'intérim durant la restructuration de la nouvelle direction. C'était un vrai challenge de fusionner 2 grosses directions (anciennement la direction du développement rural (DDR) et la direction de l'environnement (DENV)) en une seule, la direction du développement durable des territoires (DDDT). La fusion a permis d'avoir une direction unique avec un discours plus cohérent et homogène face aux tiers mais aussi une organisation plus claire. Un front office et un back office avec le souci de respecter les deux cultures qui existaient avant la fusion : le métier environnement et le métier soutien agricole. Cette nouvelle organisation de la DDDT montre la nouvelle doctrine de la province Sud qui doit désormais décider des orientations prioritaires à prendre sur le monde agricole en ciblant ces aides, en faisant la promotion de la diversification mais aussi en mesurant l'efficacité de la politique publique sur les subventions allouées.*

*Dans la discussion générale, M. Brinon est revenu sur le service de la gestion de la préservation des ressources et a souhaité savoir où se positionnait la police de l'environnement dans l'organigramme de la direction.*

*M. Pilotaz a répondu que les gardes nature sont des agents dédiés au terrain en lien avec les antennes de la Foa, Bourail, Port Laguerre et Nouméa et qu'ils dépendent du service de prévention et d'accompagnement technique tandis que les agents dédiés à l'inspection administrative et*

*réglementaire dépendent du service gestion de la préservation des ressources.*

*Puis, Mme Wateou a souligné le côté très positif des évaluations des politiques publiques et a demandé comment cela allait se traduire.*

*M. Pilotaz a rappelé que la DDDT gèrait beaucoup de sujets et qu'il était intéressant pour elle de faire de l'autoévaluation interne des dispositifs qu'elle propose de mettre en place et ainsi fournir des données à l'exécutif pour proposer des éventuelles améliorations. Il est indispensable d'évaluer ces dispositifs comme c'est déjà le cas avec le dispositif d'accompagnement et d'aide de la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).*

*Enfin, Mme Manuohalalo a souhaité connaître les résultats des restitutions suites aux ateliers effectués avec les agents.*

*Mme Peirano a précisé que cette réorganisation a suscité beaucoup de questionnements. Aujourd'hui ce changement est mieux compris et maintenant il faut permettre aux agents de se projeter individuellement dans les différents postes. Des fiches de poste sont en cours de finalisation et des avis de vacance de poste (AVP) seront lancés afin de bien clarifier les évolutions. On constate d'ailleurs que cela suscite aussi des envies et des possibilités de mobilité en interne.*

\*\*\*

### **Examen du projet de délibération :**

#### **Article 1 :**

Mme Julié a souhaité des précisions sur le fonctionnement du service des aires protégées face à une organisation très pyramidale.

M. Pilotaz a expliqué qu'il y avait en effet plus d'échelons hiérarchiques mais l'objectif est bien de regrouper tous les parcs dans un seul service afin d'avoir une plus grande cohésion dans leur gestion. Les responsables de parc disposent aujourd'hui de certaines délégations qu'ils conserveront demain dans la nouvelle organisation et le but n'est pas de ralentir le fonctionnement mais d'établir une stratégie commune en amont. Mme Peirano a complété ces propos en précisant qu'il s'agit d'apporter davantage de transversalité dans la mutualisation des moyens tout en développant la spécificité de chaque parc.

Mme Julié s'est alors inquiétée des ajouts de niveaux hiérarchiques et a demandé à avoir, pour la prochaine APS, le nouvel organigramme complet de la DDDT ainsi que l'organigramme actuel comprenant les deux directions qui ont fusionné.

Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de cet article, souhaitant réserver son avis pour la séance publique.

Avis favorable de la commission.

**Article 2 à 6 :** Avis favorable de la commission, sans observation.

Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ces articles, souhaitant réserver son avis pour la séance publique.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).**

**Au nom du groupe Calédonie Ensemble, Mme Magali Manuohalalo s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.**

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 9 heures 13.

**Le rapporteur de la commission du  
personnel et de la réglementation,  
présidente de séance**



**Naïa Wateou**